

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	15 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	15 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	15 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2015-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	15 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
USAGES	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68	●	
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	15 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
USAGES	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	15 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65	●	2
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	3
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	10 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	20 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Seule l'industrie d'aliments et boissons est autorisée. Les autres usages de la classe « industries légères » sont interdits.
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
USAGES	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31	●	
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1	●	1
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	●	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	●	
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51	●	1/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1	●	
	II Sans élevage	57/68.1	●	
	III Culture du cannabis	58/68.2	●	
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1	●	2
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59	●	
	II Services forestiers	60	●	
	III Activités forestières connexes	61	●	
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	15 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	●
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	●

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	●
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	●
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	●
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		●
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.	
! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	•	
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	
	Arrière	83	
	Latérale avec ouverture	84	
	Latérale sans ouverture	85	
	Latérale sur rue	86	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	
	Hauteur max.	88	
	Coeff. emprise au sol max.	89	
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	•	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	•	
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	
	Arrière	83	
	Latérale avec ouverture	84	
	Latérale sans ouverture	85	
	Latérale sur rue	86	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	
	Hauteur max.	88	
	Coeff. emprise au sol max.	89	
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	●	1
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64	●	1
	V Liés à l'automobile	43/64	●	1
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	10 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	7 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	20 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		
	Rue publique ou privée		●

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)

! Un écran végétal d'au moins 5 mètres de largeur entre l'usage industriel et résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).

GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

MANSEAU

ZONE : INST-01

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	•	1
	II Parcs et espaces verts	46	•	1
	III Usage extensif	47	•	1
	IV Usage intensif	48	•	1
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	2/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67	•	1
	III Services gouvernementaux	54/67	•	1
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	20 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTERIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	•
	Construction souterraine	174	•
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	•	1
	II Parcs et espaces verts	46	•	1
	III Usage extensif	47	•	1
	IV Usage intensif	48	•	1
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	2/3
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	•	1
	IV Services divers	55/67	•	1
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	20 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	•
	Construction souterraine	174	•
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	•	1
	III Usage extensif	47	•	1
	IV Usage intensif	48	•	1
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51	•	2
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67	•	1
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	8 m.
	Arrière	83	10 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	15 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	20 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	•
	Construction souterraine	174	•
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	1
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1/2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	●	1
	II Parcs et espaces verts	46	●	1
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	1
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	1
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1/2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	1
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	4
	II Moyenne densité	25	●	4
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	1
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1/2/4
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	4
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	4
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1/2/4
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	●	1/2/4
	II Parcs et espaces verts	46	●	4
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67	●	1/2/4
	II Services religieux	53/67	●	1/2/4
	III Services gouvernementaux	54/67	●	1/2/4
	IV Services divers	55/67	●	1/2/4
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 4	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30	●	1
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	1
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1/2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	1/3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	●	1
	II Parcs et espaces verts	46	●	1
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	8

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	1
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1/2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66	●	1
	II Parcs et espaces verts	46	●	1
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90-279	3

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règ. #	Date	Règ. #
	10-05-2018	2018-05	21-09-2023	2023-04
	17-03-2022	2022-01		
	19-01-2023	2022-14		

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
! Les dispositions du chapitre XVI doivent être respectées	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	1
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1/2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	2
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1/2
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64	●	1/2
	V Liés à l'automobile	43/64	●	1
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50	●	1
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67	●	1
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	●
	Café terrasse	159	●
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	1
	II Moyenne densité	25	●	1
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	1
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	2
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36	●	1/2
	II Industrie légère	37/65	●	1
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64	●	1
	III Vente au détail de produits divers	41/64	●	1
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	●	1
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	2 m.
	Arrière	83	5 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	3 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	●
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (voir art. 71)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

! Un écran végétal d'au moins 5 mètres de largeur entre l'usage industriel et résidentiel doit être aménagé (voir art. 65).

GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

MANSEAU

ZONE : P-01

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	10 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	•
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	10 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	•
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	10 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	4 m.
	Latérale sans ouverture	85	4 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	•
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE	

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30	●	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	3

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1/2
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	3
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34	●	1
	VIII Logements intergénérationnels	35	●	1
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	2
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46	●	
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	10 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30	•	
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1	•	1
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	25 %
	Nbre de logements max.	90	4

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	•
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	•
	Construction souterraine	174	•
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	•

CONDITIONS	Lot distinct		•
	Raccordement aqueduc		•
	Raccordement égout		•
	Puits et installation septique		
	Rue publique		•
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24	●	
	II Moyenne densité	25	●	
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146	●	
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1	●	2
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70	●	1
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64	●	2
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49		
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	●	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	●	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	6 m.
	Arrière	83	9 m.
	Latérale avec ouverture	84	3 m.
	Latérale sans ouverture	85	2 m.
	Latérale sur rue	86	6 m.

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	4 m.
	Hauteur max.	88	12 m.
	Coeff. emprise au sol max.	89	30 %
	Nbre de logements max.	90	2

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	●
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	●
	Construction souterraine	174	●
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	●

CONDITIONS	Lot distinct		●
	Raccordement aqueduc		●
	Raccordement égout		●
	Puits et installation septique		
	Rue publique		●
	Rue publique ou privée		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire

USAGES	Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
	Résidentiel			
	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/145-146		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	IX Établissements de résidence principale	35.1		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65		
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/70		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	VII Résidences de tourisme	44.1		
	Culture, récréation et loisirs			
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47	•	
	IV Usage intensif	48		
	V Conservation	49	•	
	VI Agrotouristique	50		
	VII Événements spéciaux	51		
	Institutionnel			
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	Agriculture			
	I Avec élevage	56/68.1		
	II Sans élevage	57/68.1		
	III Culture du cannabis	58/68.2		
	IV Culture du cannabis à des fins personnelles	58.1/70.1		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	82	
	Arrière	83	
	Latérale avec ouverture	84	
	Latérale sans ouverture	85	
	Latérale sur rue	86	

ÉDIFICATION	Hauteur min.	87	
	Hauteur max.	88	
	Coeff. emprise au sol max.	89	
	Nbre de logements max.	90	

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage résidentiel	169	
	Usage comm., ind., récré.	170	
	Usage agricole	171	
	Sur terrain vacant	172	
	Étalage extérieur	173	

USAGES SPÉCIFIQUES	Abri forestier	139	
	Spectacle érotique	141	
	Cour à rebuts auto.	142-143	
	Chauffage extérieur	144	
	Poste d'essence	147-158	
	Café terrasse	159	
	Chenil	160-164	
	Éolienne domestique	165-167	
	Panneaux solaires	168	
	Construction souterraine	174	
	Poulailler d'agrément	185.1-185.7	

CONDITIONS	Lot distinct		
	Raccordement aqueduc		
	Raccordement égout		
	Puits et installation septique		
	Rue publique		

MODIF.	Date	Règlement #
	10-05-2018	2018-05
	17-03-2022	2022-01
	19-01-2023	2022-14

NOTE	

